



M. Denis Robin

Secrétaire général de la mer

Notre société est indéniablement en train de redécouvrir la mer. « La mer est l'avenir de la France », « La Terre est bleue » : les ouvrages annonçant le retour de la mer sous les projecteurs, décrivant son importance et ses potentiels sont légion, la bibliothèque du Secrétariat général de la mer (SGMer) en est pleine. Les habitués de *la Revue maritime* en sont probablement déjà convaincus, ayant l'opportunité de découvrir au fil des numéros nombre d'analyses sur l'extraordinaire omniprésence de la mer dans notre vie quotidienne, que cela soit pour ce qui est du commerce (95% du tonnage dans le monde transite par voie maritime), de l'échange des données (qui transitent à 99% par les câbles sous-marins) ou du rôle de l'océan dans la régulation du climat.

Cette « maritimisation » du monde, rappelée par le Président de la République lors de son discours à Montpellier en décembre 2019, devrait naturellement placer la France dans une position de force. Ses atouts paraissent indéniables. Mais au-delà de l'antienne mainte fois répétée, qui fait de la France la « deuxième puissance maritime du monde », comment ne pas s'interroger sur ce curieux paradoxe qui dote la France d'une multitude d'atouts mais d'un sentiment collectif « d'impuissance maritime », pour reprendre les mots d'Arnaud Leroy ?

On peut contester l'idée d'une stricte corrélation entre superficie de la zone économique exclusive (ZEE) et puissance d'un État en matière maritime : les 10,2 millions de km² de ZEE et près de 600 000 km² de plateau continental sous sa juridiction, répartis sur tous les océans, confèrent à la France un indéniable potentiel de puissance, mais aussi une responsabilité en matière de protection de ces zones, et une légitimité à y être présente pour s'assurer du respect de sa souveraineté. Les extensions du plateau continental reconnues au profit de la France ces dernières années la positionnent également dans la course à l'exploration des grands fonds marins.

Outre cet atout géographique, la France dispose de forces vives au service du maritime, à travers son secteur de la construction navale, du transport maritime, ses pêcheurs, aquaculteurs et conchyliculteurs, ses marins, reconnus dans le monde entier pour leur technicité, son industrie nautique et ses chercheurs.

Si, sur le papier, toutes les conditions sont réunies pour assurer à la France maritime une place de choix, on ne peut aujourd'hui que constater que nous ne sommes pas entièrement à la hauteur de notre potentiel. Cela tient à quelques points faibles bien identifiés : on peut mentionner le secteur logistique (40% des biens importés en France métropolitaine passent par un port

étranger¹), mais aussi le développement tardif de l'éolien en mer sur nos côtes, ou le manque d'attractivité des métiers de la mer. Ce dernier point est peut-être le plus significatif, en ce qu'il révèle une profonde méconnaissance du potentiel maritime de notre pays par nos concitoyens.

Ce constat n'est pas nouveau, ces problématiques sont connues et identifiées, et toute l'action publique menée ces dernières années vise précisément à lever ces freins pour faire éclater l'extraordinaire potentiel maritime de la France. Les derniers comités interministériels de la mer se sont accompagnés de décisions fortes, pour améliorer la compétitivité de nos ports, leur efficacité, la desserte de leur hinterland ; pour favoriser le verdissement du transport maritime, par des incitations à investir dans des carburants décarbonés, et par des mesures plus coercitives, portées à l'échelle internationale, pour réduire la pollution engendrée par le transport maritime ; pour combler le retard de développement en matière d'énergies marines renouvelables (EMR), en leur donnant la place qu'ils méritent dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et en simplifiant les procédures ; pour mieux faire connaître aux jeunes, enfin, les possibilités offertes par les métiers du maritime.

Une grande puissance maritime, c'est aussi une puissance qui sait identifier ses problèmes et réunir les bons acteurs pour y trouver des solutions. C'est le sens du travail mené ces dernières années au sein du SGMer autour du Comité France Maritime², qui réunit acteurs économiques, administrations et régions, et du Comité France Océan³, qui rassemble autour des administrations concernées les acteurs associatifs de la protection de l'environnement marin. C'est en mobilisant cette communauté maritime, bâtie depuis de longues années autour de projets structurants et de défis nouveaux, soudée aussi par des catastrophes et des revers, que nous pourrons progresser vers une France qui prenne en main son destin maritime.

25 ans après la création du Secrétariat général de la mer, à un moment où notre société est bouleversée par une crise sanitaire inédite, tandis qu'une prise de conscience massive de l'urgence climatique permet à l'opinion publique de découvrir la fragilité des océans, souvent considérés comme immuables, nous avons souhaité réunir les acteurs du monde maritime dans ce cahier spécial, pour retracer, à travers leurs expériences et les défis auxquels ils sont confrontés, 25 années de construction d'une politique maritime plus interministérielle, au service de l'ambition maritime de la France. Merci à eux pour leur contribution, et bonne lecture à tous !

1. *Note de synthèse de de la mission d'information du Sénat sur la gouvernance et la performance des ports maritimes*

2. *Cf. article F. Moncany de Saint-Aignan*

3. *Cf. article Patricia Ricard.*